



## DECLARATION LIMINAIRE CTL DU 16 décembre 2021

Vague après vague, la crise sanitaire que nous traversons nous rappelle utilement la nécessité du service public en général et de l'administration des finances publiques en particulier. Ainsi cette dernière a largement mis à mal la majorité des services du département accueillant du public, mais a aussi opéré une profonde « réorganisation » des unités de travail dans leur ensemble, se traduisant par une réelle désorganisation des services. La conséquence est un malaise profond, ne trouvant aucune empathie de la part de la hiérarchie de la DGFIP.

**Dans cette ambiance mortifère de crise sanitaire, la Direction Régionale des Finances Publiques de la Martinique n'a pas épargné le mental des agents dont elle devrait pourtant assurer la bonne santé professionnelle à en croire Duerp et pap présentés ce jour !**

**Ainsi, depuis 18 mois, sont à déplorer :**

- Le manque d'organisation des accueils dans les Centres des Finances Publiques (CFP), exaspérant tout autant la population et les agents : des agents ont peur, à présent, d'exercer leur mission de réception du public, à cause d'une mauvaise organisation bafouant qui plus est les gestes barrières.
- La pression permanente de certains chefs de service, conduisant au **RAS-LE-BOL** des agents du département se traduisant par des départs anticipés, retraite, démission, arrêts de maladies en augmentation, tensions et relations conflictuelles entre agents ou entre agents et chefs de service.
- L'absence très remarquée et ahurissante du service de la formation professionnelle : elle est où, cette continuité de service, qui est tant vantée par la « hiérarchie » ?
- La considération déclinante du télétravail, qui est la solution à cette crise sanitaire : il suscite, désormais, pour de nombreux agents placés dans ce cadre, un climat de suspicion de la part de certains chefs de service.

Venue se greffer à cette crise sanitaire, une crise sociale dont les gènes remontent bien avant la grande mobilisation de 2009, secouent notre

département de la Martinique. Et malgré ce contexte, les personnels de la DGFIP continuent de répondre présents.

Toutefois, un maigre butin en guise de récompense que l'adoption de la proposition issue de la 1<sup>ère</sup> négociation collective qui s'est achevée mi-octobre dernier entre les OS et le Directeur Général, dont le volet « cadre de vie au travail » prévoit entre autre, le dispositif de fonds participatif à l'ordre du jour de ce CTL.

La CGT FiP 972 regrette que cet argent n'ait pas été utilisé pour augmenter la prime exceptionnelle qui sera versée ce mois décembre.

Dans le cadre de ce fonds, il risque d'être plus compliqué de s'accorder sur un ou des projets qui puissent bénéficier au plus grand nombre.

Mais sachez d'ors et déjà Monsieur le Directeur que la CGT FiP 972, s'est emparée de ce sujet pour échanger avec l'ensemble des collègues. Nous portons et nous vous soumettrons donc prochainement, une proposition de projet répondant pleinement à l'objectif d'être profitable au plus grand nombre.

Vos élus en CTL,